



COMMUNE DE XERTIGNY

Compte-Rendu de la Séance du Conseil Municipal en date du 28 Juin 2018

Présents : ALEXANDRE René, AMYOT Claude, BECKER François, BLOSSE Anne, BOISSONNET Annie, CERVONI Anélène, GUEDES Jérôme, HOUILLON Nathalie, LAPOIRIE André, LAVE Michel, MARCOT Véronique, PERONA Emmanuelle, PLAYOULT Brigitte, ROBERT Daniel, THIEBAUT Michaël, TISSERANT Gérard, VALENTIN Denise.

Pouvoirs : MICHEL Dominique à TISSERANT Gérard, VANCON Nicolas à THIEBAUT Michaël, CERVONI Anélène à PERONA Emmanuelle, VUILLEMIN Sébastien à BECKER François.

Excusés : ADAM Manuela, PIERREL Christian

Monsieur Jérôme GUEDES a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

Domaines – Echange de Terrain Indivision RAGUE / Commune

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Mme le Maire explique que la collectivité a l'opportunité de compléter le foncier à bâtir, détenu au niveau de l'ancienne parcelle du Stop Bar, et ce dans le cadre d'un éventuel futur aménagement. Il est proposé à cet effet de céder, à titre gracieux, la parcelle AC 367 d'une superficie de 31 m² appartenant à la commune contre la parcelle AC 366 d'une superficie de 31 m² appartenant à l'Indivision RAGUE, toutes deux situées à proximité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'échange entre l'Indivision RAGUE et la Commune de Xertigny, soit l'échange entre la parcelle AC 367 et la parcelle AC 366 de 31 m² respectifs, dit que l'échange se fera sans soulte, autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tous les documents et actes afférents à cette opération et précise que les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de la commune.

Domaine - Incorporation de Biens sans Maître dans le Domaine Communal

Vu les articles L. 1123-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la Délibération n°111/16 du 24 Novembre 2016,

Vu la CCID et les courriers envoyés au Trésor Public et à la Chambre Interdépendantes des Notaires,

Vu la Délibération n°71/17 du 7 Septembre 2017 portant lancement de la procédure de biens sans maître,

Vu l'Arrêté n°41/2017 du 25 Septembre 2017 portant liste des immeubles susceptibles d'être présumés sans maître,

Considérant que certains biens de ladite liste n'ont pas de propriétaire connu, que les contributions foncières s'y rapportant n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans et que personne ne s'est fait connaître dans un délai de six mois à compter de la dernière publicité de l'arrêté préfectoral sus-indiqué constatant la situation dudit bien ;

Mme le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans une procédure de biens sans maître le 7 Septembre dernier. Un arrêté en date du 25 Septembre 2017 comportant la liste des immeubles susceptibles d'être présumés sans maître sur le territoire a fait l'objet d'une publicité pendant 6 mois. A l'issue, aucun propriétaire ne s'est fait connaître pour 7 desdits biens : ces biens sont désormais classés sans maître. Mme le Maire propose au Conseil de les incorporer par délibération dans le domaine communal. L'incorporation devra ensuite être constatée par arrêté du Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'incorporer dans le domaine communal des biens présumés sans maître suivants et autorise Mme le Maire à prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal desdits biens, ainsi qu'à signer tout document concourant à la bonne exécution de la présente délibération :

SECTION CADASTRALE	NUMERO DE PLAN
BI	217
BI	225
AY	175
AY	178
BK	82
CD	151
CI	241

Domaine – Révision des Baux de Chasse

Vu la Délibération n°25/10 du Conseil Municipal de Xertigny en date du 1er Avril 2010 portant renouvellement des baux de chasse et définition du cahier des charges,

Vu la Délibération n°51/15 du Conseil Municipal de Xertigny en date du 23 Avril 2015,

Mme le Maire rappelle qu'une révision annuelle du montant des loyers de chasse par calcul d'un coefficient obtenu peut être effectuée chaque année. L'information est habituellement donnée par les services de l'ONF, toutefois à compter de cette année, ils nous informent qu'ils ne seront plus en mesure de nous communiquer les variations selon l'ancienne formule. Désormais, en raison du nouveau cahier des clauses générales de la chasse en forêt domaniale, l'indexation peut :

- soit suivre un indice fixe chaque année ;
- soit être calculée sur la base de l'indice national de fermage publié par arrêté ministériel l'année précédente (pour information, pour cette année, la variation est de - 3,02%).

Dans les deux cas, un avenant au bail initial modifiant le mode de calcul de révision du loyer de chasse devra être pris. Une troisième solution peut consister à ne fixer aucune révision.

En raison du terme prochain des baux actuels (fin d'année), Mme le Maire propose, comme l'année dernière, de ne pas appliquer de nouvelle variation proposée, et ainsi de rester sur le prix des baux délibérés en 2015. Il sera ainsi fait application des nouvelles mesures lors de la rédaction des nouveaux baux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas appliquer la variation proposée cette année et en conséquence d'appliquer les mêmes tarifs que ceux délibéré en 2015 et reconduit la Délibération n°25/10 du Conseil Municipal de Xertigny du 23 Avril 2015.

Eau Potable – Rapport du Délégué 2017

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le rapport annuel du délégué du service d'eau potable pour l'année 2017. Les faits marquants pour 2017 sont :

- o la qualité de l'eau distribuée est conforme à 100% aux limites de qualité fixées par la réglementation sur les paramètres physico-chimiques et sur les paramètres microbiologiques dans le cadre des contrôles règlementaires ;
- o les volumes prélevés sont en hausse de 5,4% par rapport à l'année précédente, ceux mis en distribution sont en hausse de 7,1% sur l'année et ceux vendus à d'autres services diminuent de 1,2% (sachant que la Chapelle aux Bois a consommé 15,4% de plus qu'en 2016) ;
- o le volume consommé autorisé 365 jours est en hausse de 5,80% ;
- o l'augmentation des volumes vendus est liée aux conditions météorologiques plutôt chaudes et sèches en 2017 ;
- o le rendement du réseau et l'indice linéaire de pertes, respectivement de 84% et 1m3/km/j, sont considérés comme bons au regard des exigences de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;
- o le rendement de réseau s'est stabilisé en 2017, ce qui confirme la pertinence des travaux de sectorisation financés par la collectivité fin 2015, le délégué détecte et répare ainsi plus rapidement les fuites du réseau de distribution.
- o Veolia a mis en œuvre plusieurs campagnes de recherches de fuites nocturnes afin de déterminer le débit de fuites minimum du service. Cet engagement au quotidien et le linéaire important du réseau de la ville de Xertigny ont permis d'obtenir un indice de perte au km excellent de 1m3/km/j.
- o 41 fuites ont été réparées, dont 4 sur canalisations et 15 sur branchements. Le nombre de réparations sur canalisation et branchement reste stable, toutefois il apparaît important de prévoir, dans le cadre de l'étude diagnostic, un programme pluriannuel de renouvellement du réseau et des branchements.
- o Veolia préconise une analyse d'expertise métallographique avant tout travaux de fouilles ou de réfection de voirie. Ces analyses permettront un diagnostic précis qui permettra de confirmer la pertinence du renouvellement de la canalisation.
- o 15 compteurs d'eau ont été remplacés par le délégué dans le cadre du programme de renouvellement des compteurs vétustes. La collectivité a financé le renouvellement d'un branchement Rue du Tillot en 2017.

Il est indiqué au Conseil Municipal que l'intégralité du rapport est consultable en mairie.

Après présentation du rapport par l'Adjointe Déléguée à l'Eau, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 2 abstentions et 19 pour, approuve le Rapport Annuel 2017 du Délégué du Service d'Eau Potable.

Finances - Admission en Créances Eteintes sur le Budget Général

Mme le Maire indique que Mme la Trésorière a transmis une ordonnance du Tribunal d'Instance en date du 25 Août 2017 portant homologation d'une recommandation aux fins de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire et ordonnant l'effacement de toutes les dettes non-professionnelles d'une famille d'administrés d'un montant de 69,20 €.

Mme le Maire rappelle que l'irrecouvrabilité des créances étant imposée par jugement, la collectivité est tenue de constater ces charges définitives par délibération.

Le montant total des créances éteintes pour la commune est de 69,20 € pour du périscolaire intervenu entre 2016 et 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare éteintes les créances sus-mentionnées.

Personnel - Ouverture et Fermeture de Postes

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant le tableau des emplois,

Mme le Maire explique que 6 agents communaux sont susceptibles de bénéficier d'un avancement de grades au 1^{er} Juillet 2018. Une demande a été effectuée en ce sens auprès de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion et validée par l'instance courant Mai. En outre, Mme le Maire explique qu'il convient d'ouvrir un poste à temps plein dans la filière culturelle en tant qu'Adjoint Territorial au Patrimoine, à l'issue des contrats pour Accroissement Temporaire d'Activité de la Bibliothécaire actuelle.

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la modification du tableau des emplois de la commune comme ci-après : la fermeture d'un poste de Rédacteur et l'ouverture d'un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe, la fermeture de trois postes d'Adjoint Technique et l'ouverture de trois postes d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe, la fermeture de deux postes d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe et l'ouverture de deux postes d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} Classe et l'ouverture d'un poste d'Adjoint Territorial du Patrimoine. Il autorise Mme le Maire à procéder à ces changements et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget.

Finances – Subventions aux Associations 2018

Après avoir entendu les conclusions de la Commission "Vie Associative" qui a étudié chaque demande, ainsi que le bilan de l'exercice 2017 de chaque association rapportées par Mme Manuela ADAM, Conseillère Déléguée, Mme le Maire propose d'attribuer les subventions 2018 aux associations conformément aux formulations de la commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 3 abstentions et 18 pour, décide d'accorder une subvention exceptionnelle à hauteur de 350 € à l'UNSS pour la participation d'élèves xertinois aux Championnats de France de Course d'Orientation, une subvention exceptionnelle de 100 € à l'Ecole de Moyenal pour le voyage de fin d'année au Ballon d'Alsace et une subvention exceptionnelle à hauteur de 500 € au Club de Pétaque pour la location et l'entretien du boulodrome intérieur.

Par ailleurs, il décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2018 aux associations :

ASSOCIATIONS	ANNEE 2018
ASSOCIATION DES JSP	535,00 €
ADAPS-CAPS	200,00 €
ADMR	1 500,00 €
AFN	80,00 €
ALEMA	450,00 €
ALEX	500,00 €
AMICALE DES EMPLOYES COMMUNAUX	190,00 €
AMICALE DES POMPIERS	1 200,00 €
ASSOCIATION DES MOINPAUX	80,00 €
BASKET	1 600,00 €
CHETTAS	500,00 €
COMITE DES FETES	2 200,00 €
CONJOINTS SURVIVANTS	100,00 €
FCAX	4 000,00 €
FLECHETTES 88	150,00 €
LEGION VOSGIENNE	90,00 €
MJC	1 200,00 €
MUSIQUE LA VOGUE	4 000,00 €
PETANQUE	200,00 €
PREVENTION ROUTIERE	160,00 €
SENIORS DU PRIOLET	750,00 €
SOUVENIR FRANÇAIS	110,00 €
UNSS	350,00 €
VOGUE VTT	750,00 €
XERTIGNY EN TRANSITIONS	300,00 €
YOUPI GYM	100,00 €
TOTAL	21 295,00 €
ARBRE DE NOEL DES ECOLES	2,50€/élève

Divers – Adhésion ADEMAT

Mme le Maire explique que la collectivité a été saisie par mail par l'association ADEMAT (Association pour la Défense, le Maintien et l'Amélioration de la Maternité de Remiremont) en vue de soutenir leur action de défense contre le projet de fermeture de la maternité de Remiremont par une adhésion symbolique à ladite association. Mme le Maire propose d'adhérer à ladite association par le versement d'une cotisation symbolique, par solidarité pour les mères de familles xertinoises qui s'orientent vers cette maternité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'association ADEMAT par le versement d'une cotisation de 20 € pour l'année 2017-2018 et précise que les crédits sont inscrits au budget.

Divers – Définition de Tarifs de Mise à Disposition de Matériel

Mme le Maire explique que la collectivité est régulièrement saisie par des entités (collectivités, associations et particuliers) pour la mise à disposition de matériel, tels que les Ecocups du « Musik Fabrik », la petite sono portative ou encore les bancs et chaises de brasserie. Récemment, à la suite à certains prêts, des pertes et/ou dégradations ont pu être constatés sur ces objets. Aussi, il est proposé de formaliser officiellement ces derniers afin de responsabiliser les prêts par le versement notamment de sommes symboliques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre à disposition sur demande des entités (associations, collectivités, entreprises et/ou particuliers le cas échéant) :

- o les Ecocups « Musik Fabrik », moyennant la somme de 1,00 € par Ecocups non-rendu ;
- o la petit sono portative, moyennant la somme de 30,00 € par jour d'emprunt ;
- o le lot de 10 tables et 20 bancs de brasserie, moyennant la somme de 10,00 € le lot aux particuliers exclusivement.

Il est précisé que toute dégradation du matériel devra être remboursée, qu'il sera donné priorité aux manifestations de la commune que la réservation pourra se faire au maximum 1 mois avant la date d'utilisation et au minimum 1 semaine avant la manifestation, le transport est assuré par l'entité demandeuse et la responsabilité du matériel loué est assurée par l'utilisateur.

Divers – Signature de la Convention d'Adhésion à la Mission Mutualisée RGPD auprès du CDG 54

Mme le Maire expose le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG54 »). Le Règlement Européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 Mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément à ses articles 83 et 84. Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain. En effet, il est apparu que le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, Mme le Maire propose de nous inscrire dans cette démarche. Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données (DPD). La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Il est proposé de mutualiser ce service avec le CDG 54, de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière et de désigner le DPD du CDG54 comme étant le DPD de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'autorise Mme le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG54, à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale et à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

Centre de Loisirs Sans Hébergement et Camps Ados – Organisation et Fixation des Tarifs

Considérant le travail de la Commission Jeunesse, Vie Scolaire et Péri-scolaire, qui s'est réunie le 11 Mai 2018 et a étudié les différentes propositions des prestataires et défini les tarifs à appliquer,

CENTRE AERE

Mme le Maire propose, comme chaque année, de reconduire la mise en place d'un centre aéré sur la commune.

A l'issue de la consultation effectuée auprès des prestataires, il a été décidé cette année de **faire appel à l'Association Sportive et Culturelle d'Hadol-Dounoux**, qui gère, pour rappel, les Nouvelles Activités Péri-scolaires pour le compte de la commune depuis Avril 2016.

Elle donne connaissance des conditions de déroulement de cette opération :

- o L'ASC organisera **du 9 Juillet au 17 Août 2018** un accueil multisite chaque jour sur Xertigny (et Hadol) pour l'ensemble des enfants des communes de Xertigny, Hadol, Dounoux, Dinozé et Uriménil.
- o L'accueil de loisirs sera ouvert cette année aux enfants **dès 3 ans et ce jusqu'à 15 ans**.
- o Les enfants inscrits seront **obligatoirement demi-pensionnaires (le coût de la journée par enfant incluant d'office le prix de cantine)**.
- o Une garderie de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 17h30 sera directement assurée par les animateurs du centre.
- o Une garderie complémentaire sera effectuée par leurs soins, moyennant un supplément de 2 € par famille de 17h30 à 19h00.

Mme le Maire explique que l'ASC d'Hadol-Dounoux propose un prix journée à hauteur de 13 € ou 16 € par journée suivant les quotients familiaux et incluant, pour rappel, d'office la cantine. Il est proposé, comme chaque année, de prendre une partie en charge par la commune pour les enfants xertinois.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et à l'unanimité, donne son accord pour l'organisation d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement, autorise Mme le Maire à signer la convention avec l'Association Sportive et Culturelle d'Hadol-Dounoux et fixe les tarifs suivants en cas d'inscription :

CLSH 2018	Xertinois			
	Prix Journée		Avantage à la Semaine	
	Quotient Familial Inf à 800	Quotient Familial Sup à 800	Quotient Familial Inf à 800	Quotient Familial Sup à 800
Montant Pris en Charge par la Ville de Xertigny	3,00 €	3,00 €	15,00 €	15,00 €
Prix Journée par Enfant / Par Jour	10,00 €	13,00 €	50,00 €	55,00 €

CAMPS ADOS

Mme le Maire précise que seule une jeune est partie en Camps Ado en Corse à Figaretto l'année dernière. Les tarifs proposés par la Ligue de l'Enseignement cette année reste du même ressort, cette dernière ne pouvant plus bénéficier, suite aux réorganisations territoriales, des mêmes subventions que les années précédentes.

La Commission Jeunesse a donc étudié les propositions formulées par les autres prestataires. Afin de proposer des séjours plus abordables et ainsi pouvant bénéficier à plus de jeunes, il a été décidé de retenir **les propositions formulées par l'ASC d'Hadol-Dounoux**.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et à l'unanimité, donne son accord pour l'organisation de deux séjours ados, ouverts de **8 à 15 ans** et fixe les tarifs suivants :

CAMPING A SAULXURES Du 16 au 20 Juillet 2018 (5 jours)	Coût du Séjour	Prise en Charge par la Ville de Xertigny	Coût Résiduel pour la Famille
	140 €	40 €	100 €
CAMPING A CELLES SUR PLAINE Du 30 Juillet au 3 Août 2018 (5 jours)	Coût du Séjour	Prise en Charge par la Ville de Xertigny	Coût Résiduel pour la Famille
	140 €	40 €	100 €

Autres - Signature d'une Convention d'Occupation sur le Domaine Privé Communal

Mme le Maire explique que la collectivité doit signer une convention d'occupation sur le domaine privé communal au profit la société LOSANGE dans le cadre du déploiement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit, en exécution de la convention de Délégation de Service Public conclue entre la société et la Région Grand Est le 25 Juillet 2017. A cet effet, dans le cadre de la mission de service public précitée, il apparaît nécessaire d'implanter un NRO (Nœud de Raccordement Optique) sur le territoire de la Commune de Xertigny. Ce dernier, qui désigne le point de concentration d'un réseau en fibre optique où sont installés les équipements actifs, permettra à terme à un opérateur d'acheminer le signal depuis son réseau vers les abonnés.

Après lecture par Mme le Maire de la convention proposée par la société LOSANGE, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document ou pièce y afférent et précise qu'une indemnité compensatrice pourra être versée à la commune le cas échéant.

INFORMATIONS DIVERSES DONNEES PAR MME LE MAIRE AU CONSEIL

Informations sur les Délégations au Maire :

• **Marchés à Procédure Adapté :**

OBJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
Woodies - Gîte L'Ecrin - Stores	OXYGEN	1 004,00 €
Demi-Vasques sur Candelabre pour les Espaces Verts	THIEBAUT GODARD	5 698,00 €
Maternelle d'Amerey - Tricycles	SM Bureau	160,83 €
Travaux Sylvicoles 2017 - Mobilier Bois	ONF	620,58 €
Acquisition d'une Balayeuse	THIRIAT	14 500,00 €
Acquisition d'une Nouvelle Multifonction pour la Primaire du Centre	TOSHIBA	2 518,00 €
Maîtrise d'Œuvre - Programme de Voirie 2018-2019	Energies Hautes Vosges	9 903,75 €
Maîtrise d'Œuvre - Réhabilitation Complète de la Rue de l'Eglise à Rasey	EVI	14 700,00 €

Travaux en Cours :

- **Travaux de la Maison des Associations :** le gros œuvre du bâtiment principal est désormais terminé, les entreprises vont désormais s'attaquer aux travaux du bâtiment secondaire (une partie du toit devra être changée, suite à une mauvaise surprise découverte par l'entreprise de charpente).
- **Travaux de Mise en Accessibilité de la Mairie :** les travaux de gros œuvre liés à la cage d'ascenseur devraient être finis la semaine prochaine / les travaux d'aménagement extérieur devraient débuter rapidement (quelques arbres devront être notamment abattus afin de ne pas compromettre de futurs risques sécuritaires par la suite), avec toutefois une pause à prévoir jusqu'à la rentrée de septembre (les entreprises retenues ayant d'autres chantiers prioritaires pour les deux mois d'été dans des écoles de communes voisines).
- **Travaux du Programme de Voirie 2017/2018 :** il reste encore les travaux de gravillonnage Route du Zoo et les accotements du Chemin de la Couleuvre, les travaux devraient être finis pour le 15 Juillet.
- **Travaux de Réhabilitation des Réservoirs d'Eau Potable :** les travaux se poursuivent par la réhabilitation de la deuxième cuve du réservoir Chapuis.

Divers :

- **Site des Woodies :** il y aura cette année de la location de vélos (VTT et à assistance électrique comme l'année dernière), mais également de canoë-kayaks en partenariat avec le GESN.
- **Personnel Communal :** le Conseil Municipal souhaite la bienvenue à Christine VAUTHIER, nouvel agent du service technique depuis le 26 Juin, équipe qui se voit renforcée, par ailleurs en ce début d'été, par la présence de deux autres agents saisonniers.
- **Courriers Reçus :**
 - **SDEV :** réponse suite à l'interpellation de la collectivité sur les « énormes soucis récurrents » que la commune rencontre avec la prestation de maintenance curative du réseau d'éclairage public.
 - **Woodies :** courrier de M. le Sénateur Daniel GREMILLET félicitant la collectivité pour le « Guest Review Award », obtenu par le site des Woodies.

Agenda :

- **30 Juin :** Accueil des Nouveaux Habitants
- **2 Juillet :** Livraison des deux Sculptures de Vélos de Toff Blanc (offertes par la CAE) pour la Semaine Fédérale
- **3 Juillet :** Réunion de Travail sur la Requalification du Centre-Ville
- **7 Juillet :** Balade Contée de L'Histoire en Marche
- **9 Juillet :** Réunion de Préparation du Forum des Associations
- **11 Juillet :** Accueil des Cadres de l'ONF Grand Est à Xertigny
- **12 Juillet :** Venue de M. le Préfet des Vosges à Xertigny
- **13 Juillet :** Cérémonie Patriotique et Festivités du 14 Juillet
- **18 Juillet :** Conte L'Arbre de Neem, organisée par la Bibliothèque Municipale
- **20 Juillet :** Visite Nocturne du Château
- **21 Juillet :** Balade Contée de L'Histoire en Marche
- **21 et 22 Juillet :** Fête Foraine et Vide-Greniers Place de la Brasserie et rue du Commandant St Sernin respectivement
- **4 Août :** Balade Contée de L'Histoire en Marche
- **5 Août :** Accueil à Xertigny de la Semaine Fédérale
- **17 Août :** Visite Nocturne du Château
- **Prochain CM :** Septembre 2018

A Xertigny, le 6 Juillet 2018


Marie Veronique MARCOT
Maire de Xertigny



